



## **Procédure d'annulation des plateaux U7, U9 et des critères U11**

**C'est le club organisateur du plateau ou du critérium qui doit prévenir impérativement le District des Ardennes pour le vendredi avant 12h00 dernier délai que le rassemblement est annulé.**

**Ensuite le club organisateur doit également prévenir toutes les équipes de ne pas se déplacer ou les informer que le rassemblement à lieu éventuellement sur un autre terrain.**

**Cette procédure est la même pour un club ne pouvant pas se déplacer sur l'un des sites de rassemblement avec son ou ses équipe(s)**

**Ps : La Commission du Football des Jeunes rappelle à tous les clubs qu'il est obligatoire, afin de respecter le travail effectué par les bénévoles du club organisateur, de se déplacer sur le plateau où son (ses) équipe(s) est (sont) convoquée(s).**

Merci de votre compréhension

Le président de la Commission des Jeunes

DERULLE Didier